Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le
ID : 045-214502726-20230609-41_23-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

—

**DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**N° 41 - 2023**
**1.4**

# COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

# SÉANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 23
- présents : 19
- absents : 4
- pouvoirs : 2
- votants : 21

**Le quorum est atteint.**

- pour : 21
- contre : 0
- abstention : 0

**Date de convocation :**

2 juin 2023

Aujourd'hui, vendredi 9 juin 2023 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

**Étaient présents :** M. BERTHIER, M. CHABASSOL, Mme COULMEAU, Mme DURAND, M. GABEAU, Mme GADOIS, M. LETOURNEUR, M. MARSEILLE, M. MICHAUT, Mme NICOULAUD, M. NICOULAUD, M. PINTO, M. POUGET, M. PREVOT, Mme RENAUD, Mme RIBEIRO, Mme SOREAU, M. TOUSSAINT et M. VASSELON.

**Étaient absents :** M. DELPLANQUE, M. GIRBE, Mme MELINE et Mme PEIXOTO.

**Ont donné pouvoir :** Mme MELINE à M. TOUSSAINT et Mme PEIXOTO à Mme RENAUD.

**Secrétaire de séance :** Mme DURAND.

## OBJET : ENVIRONNEMENT - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SHOL POUR LA GESTION DE LA COLLECTION D'IRIS DE MORCHÊNE

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Installée depuis 2007, la collection nationale d'iris de Morchêne est issue d'un don du parc floral de La Source. Elle comporte actuellement 445 variétés d'iris et est en expansion. Plantée devant le château selon une présentation de forme hélicoïdale, elle présente aux visiteurs sa floraison qui culmine généralement au cours de la deuxième quinzaine de mai suivant les années et contribue au rayonnement de Saint-Cyr-en-Val.

La gestion de ce patrimoine floral exceptionnel et fragile exige à la fois des connaissances, un savoir-faire et des pratiques de gestion et d'entretien particulières. Préserver, documenter, mettre en lumière et transmettre cette collection exceptionnelle constitue l'enjeu principal de la présente la convention qu'il est proposé de conclure avec la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret (SHOL), reconnue d'utilité publique.

Dans ce cadre, le projet de convention définit les modalités d'intervention technique de la SHOL sur ce patrimoine végétal en termes de sarclage, désherbage des rhizomes, dédoublement, etc., ainsi que les obligations de la Commune qui se limitent à des interventions d'entretien courant et de manutention (apports d'amendements des sols et retraits de déchets végétaux).



Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-en-Val (https://www.mairie-saintcyrenval.fr) : 14/06/2023

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le
ID : 045-214502726-20230609-41_23-DE

Il est par ailleurs précisé que cette convention de donne lieu à aucun flux financier direct ni aucune mise à disposition de personnels communaux. Conclue pour une durée initiale de 3 ans, la convention est renouvelable tacitement sans condition de durée et révisable par voie d'avenant.

## VISAS

Vu les dispositions des Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 ;

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé ;

## DÉLIBÉRATIF

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :**

1. **D'APPROUVER** la convention de partenariat ci-annexée ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention au nom de la Commune ;
3. **DE DÉLÉGUER** Monsieur le Maire ou son représentant à l'accomplissement des formalités nécessaires à l'application de la convention.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

**Le Secrétaire de séance,**
Annick DURAND

**Le Maire,**
Vincent MICHAUT

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/), faire l'objet des recours suivants :*

- *recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : https://www.telerecours.fr/*



Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-en-Val (https://www.mairie-saintcyrenval.fr) : 14/06/2023